

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

N°204.07/1714 / MAECD/2023

Bujumbura, le 22/08/2023

A Madame, Monsieur l'Ambassadeur du Burundi (Tous)
A Madame, Monsieur le Chargé d'Affaires a.i (Tous)
A Monsieur le Consul Général (Tous)

Objet: Obtention de visas
au Burundi

Madame , Monsieur l'Ambassadeur,
Madame, Monsieur le Chargé d'Affaires a.i,
Monsieur le Consul Général,

J'ai l'honneur de vous informer que le Commissariat Général des Migrations a mis en place un système d'obtention des visas en ligne pour tous les passagers entrant au Burundi via le lien: migration.gov.bi et que l'enregistrement doit se faire avant l'embarquement.

De même, tous les passagers sortants doivent se faire enregistrer sur le lien ci-haut cité avant le débarquement et par conséquent, les cartes d'embarquement et de débarquement ont été supprimées depuis le 17 juillet 2023.

L'objet de la présente est de vous demander de bien vouloir en informer le public de votre zone de juridiction.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur l'Ambassadeur, Madame/Monsieur le Chargé d'Affaires a.i, Monsieur le Consul Général, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Ambassadeur Albert SHINGIRO



*BA SHIRAKO
Permanent
[Signature]*